



En commençant par la base :

Les programmes municipaux de prévention du crime

Introduction

Les municipalités occupent une place privilégiée en matière de prévention du crime. Elles sont le palier de gouvernement le plus près du citoyen – la police, le logement, les services sociaux, les loisirs et les travaux publics relèvent d’elles – et sont bien placées pour travailler de concert avec les organismes locaux afin de mettre en place des programmes communautaires efficaces. Un certain nombre de programmes municipaux de prévention du crime ont, par ailleurs, été soutenus par l’Initiative pour des collectivités plus sûres.

Actions locales; parapluie nationale

La Fédération canadienne des municipalités (FCM), laquelle représente des gouvernements municipaux à travers le Canada, soutient depuis longtemps une approche à la prévention du crime ancrée dans le développement social. Elle encourage, entre autres, la création de conseils locaux de prévention du crime et développe des instruments pour aider les municipalités dans leur lutte contre les crimes reliés à la drogue.

Cette publication du Caledon Institute fait partie de sa collection « histoires communautaires » portant sur la prévention du crime et est publiée en collaboration avec le Centre national de prévention du crime. La collection met en relief les initiatives communautaires qui prônent des démarches prometteuses en matière de prévention du crime.

Conseils locaux de prévention du crime

Au cours des deux dernières décennies, les collectivités canadiennes ont adopté une approche plus concertée en matière de prévention du crime. Plusieurs ont créé des conseils de prévention du crime dont le mandat consiste à élaborer et mettre en œuvre des plans d’action. Ces conseils sont habituellement composés de gens du milieu et de représentants des conseils municipaux et d’autres organismes municipaux tel que la police. Leur succès repose sur certaines caractéristiques, notamment relever directement du conseil de ville et être appuyé et soutenu financièrement par la municipalité.

Une municipalité a beaucoup de raisons de vouloir mettre en place un conseil de prévention du crime. Souvent, les organismes communautaires ne disposent pas des ressources suffisantes ni de l’expertise pour planifier, mettre en œuvre et évaluer des programmes efficaces de prévention du crime. Un organisme comme le conseil de prévention du crime peut jouer un rôle de chef de file et motiver les groupes communautaires. Il peut donner aux personnes qui interviennent dans le milieu l’accès aux données les plus récentes, et peut coordonner les interventions des divers organismes. Il peut aider à identifier et analyser les problèmes de criminalité d’une municipalité de façon à ce que les tendances soient reconnues et des actions entreprises.

Un des volets de l’engagement de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime consiste à encourager la créa-

tion de conseils de prévention du crime à l'échelle municipale. Avec le soutien du Programme de partenariat en prévention du crime, la FCM a analysé les renseignements disponibles sur les conseils locaux de prévention du crime et a publié un abécédaire facile d'utilisation sur leur mise en place. L'abécédaire décrit en détail la façon de mettre sur pied un programme de prévention du crime – à partir de la recherche initiale sur les crimes perpétrés dans sa municipalité en passant par l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation d'un plan d'action. En annexe, on trouve, entre autres renseignements utiles, un énoncé de mandats et d'orientations stratégiques type et les attributions du poste de coordonnateur de la prévention du crime.

L'abécédaire de la prévention du crime au niveau municipal n'y va pas de main morte. Il analyse à la fois les projets réussis et ceux qui ont échoué. Il souligne que « Vos objectifs doivent avoir les caractéristiques suivantes : spécifiques et précisément définis, mesurables, atteignables, réalistes et comporter un échéancier. Malheureusement, les conseils de prévention du crime définissent leur succès en termes de processus plutôt que de résultats (...) Tout comme les entreprises qui fixent des cibles

de profit pour poursuivre leurs activités et mesurer leur succès, les planificateurs de la prévention du crime doivent également vérifier si leurs programmes préviennent effectivement la criminalité (...) Les programmes qui fonctionnent dans un contexte ne fonctionnent pas nécessairement dans un autre. »

L'abécédaire est un bon point de départ pour les municipalités qui souhaitent mettre en place un conseil de prévention du crime. De plus, la FCM a organisé, à l'automne 2000, une table ronde regroupant des représentants des municipalités, des organismes communautaires et d'autres intervenants, tous intéressés aux conseils de prévention du crime, afin de favoriser le maillage et stimuler l'échange d'information. Les participants ont convenu que, dans beaucoup de milieux, on avait besoin de plus de formation et de renseignements en matière de prévention du crime et à propos de la structure et du rôle des conseils locaux de prévention du crime. La FCM espère continuer à inciter d'autres collectivités à participer à des forums où l'on diffuse de l'information sur les conseils de prévention du crime et sur leurs divers programmes.

Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime vise à réduire le crime et la victimisation en s'attaquant à leurs causes profondes. Pour ce faire, elle prône une démarche de développement social. Le développement social est un processus à long terme, une approche proactive dont le but est d'enrayer les facteurs personnels, sociaux et économiques qui engendrent des comportements criminels chez certaines personnes ou les exposent à devenir des victimes.

Le gouvernement du Canada, par l'entremise de la Stratégie nationale et au moyen d'investissements de l'ordre de 32 millions de dollars par année, vient en aide à des collectivités qui désirent mettre de l'avant des projets et créer des partenariats pour contrer la criminalité. La Stratégie vise d'abord les enfants et les jeunes, les communautés Autochtones et intervient au chapitre de la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Elle comporte trois volets : l'Initiative pour les collectivités plus sûres, le Programme d'information et d'éducation auprès du public et le Centre national de prévention du crime. Le Centre national de prévention du crime a comme mandat de mettre en œuvre la Stratégie.

L'Initiative pour les collectivités plus sûres vise essentiellement à soutenir les Canadiens et Canadiennes qui entreprennent des activités de prévention du crime dans leurs collectivités. Elle s'articule autour de quatre programmes de financement distincts : le Programme de mobilisation des collectivités qui aide les collectivités à mettre au point des approches de prévention du crime et à entreprendre des activités qui s'attaquent aux causes profondes de la criminalité; le Fonds d'investissement dans la prévention du crime qui a pour objet de recueillir des données fiables sur les méthodes efficaces ou prometteuses associées à la prévention du crime et à la prévention de la victimisation; le Programme de partenariat en prévention du crime qui soutient l'engagement d'organismes qui diffusent de l'information et produisent des outils et des ressources utiles à la prévention du crime dans leurs collectivités; et le Programme d'intervention des entreprises pour la prévention du crime qui interpelle, à l'échelle nationale, provinciale et territoriale, les gens d'affaires et les associations professionnelles pour qu'ils aident leurs collectivités à entreprendre des activités de prévention du crime, à partager de l'information et à se mobiliser.

« Safe & Sound »

Le Conseil sur la sécurité communautaire et la prévention du crime de Waterloo est un partenariat pour la prévention du crime, soutenue par la municipalité régionale de Waterloo, Ontario. Y siègent des gens du milieu, des organismes de services sociaux, des groupes de citoyens, la police, les médias, et des représentants du monde de l'éducation, de la santé, de la planification, de la justice et du système correctionnel. Avec le soutien du Fonds d'investissement dans la prévention du crime, le Conseil met sur pied *Safe & Sound* (Sain et sauf), un projet pilote, d'une durée de trois ans, qui vise à bâtir des quartiers plus sûres et plus fortes.

Dans le cadre de *Safe & Sound*, les quartiers dont les caractéristiques en font des milieux à risques reçoivent de l'aide pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action en matière de prévention du crime qui prônent une combinaison unique d'activités « horizontales » et « verticales ». Les quartiers eux-mêmes avaient à décider s'ils allaient ou non participer au projet. Leur enthousiasme fut débordant: 11 quartiers ont soumis leur candidature et trois d'entre eux ont été choisis à partir de critères alliant besoins et capacité. Ces quartiers sont en train de mettre au point des plans de prévention du crime de type « horizontal » afin d'essayer de minimiser les facteurs de risques qui sont du ressort de la collectivité. Les actions seront décidées par les résidents du quartier mais pourraient comporter des activités comme des projets locaux d'embellissement, de la formation professionnelle ou des programmes d'encadrement de jeunes.

Selon Christiane Sadeler du Conseil de prévention du crime, le projet en est à ses premières étapes : « Nous essayons de connaître les quartiers, savoir qui y vit, qui sont les leaders naturels ». On espère que dans les premiers mois de 2001 les trois quartiers disposeront chacun d'un plan d'action à soumettre au Conseil régional.

Le plan d'action dit « vertical » est axé sur le maillage entre la vie communautaire et les décisions prises aux paliers décisionnels supérieurs. Ce volet reconnaît que conférer des pouvoirs aux collectivités ne parviendra pas à réduire la criminalité si les politiques et les programmes gouvernementaux ont des conséquences nuisibles non délibérées ou s'ils ne peuvent être harmonisés aux activités de quartier. Christiane travaille de concert avec plus de 80 organismes associés au Conseil de prévention du crime. Ils analysent les politiques et les programmes qui ont une incidence sur la vie de quartier et identifient les changements qui s'imposent. « Ce que j'essaie de faire c'est d'amener les partenaires à être sur le qui-vive et prêts à travailler à l'échelle du quartier », dit-elle, « de sorte que, si un quartier décide de faire quelque chose, les fournisseurs de services soient mieux préparés à intervenir ». Certaines de ces politiques dépassent le cadre des décisions relevant des municipalités et concernent les paliers supérieurs de gouvernement. Dans ces cas-là, le Conseil de prévention du crime prend part et s'investit davantage dans des campagnes plus larges d'éducation populaire et de sensibilisation.

En cours de déroulement, le projet sera évalué pour voir si l'approche préconisée génère du leadership à long terme dans la collectivité en matière de prévention du crime. On essaiera également de déterminer si les partenariats en matière de prévention du crime sensibilisent davantage les décideurs locaux relativement aux conséquences que peuvent avoir leurs politiques sur les facteurs de risques associés à la criminalité.

Prévention des crimes reliés à la drogue

Les crimes reliés à la drogue sont une préoccupation majeure des municipalités au Canada. Certaines rapportent même que 70 pour cent des crimes perpétrés sur leur territoire sont reliés à la consommation abusive d'alcools et de drogues. Avec le soutien du Programme de partenariat en prévention du crime, la FCM développe une Stratégie municipale antidrogue.

Cette stratégie de lutte contre la drogue à l'échelle municipale se veut un complément à la Stratégie canadienne antidrogue. À l'instar du programme fédéral, la stratégie municipale est axée sur la prévention, les partenariats et une approche équilibrée visant à réduire à la fois l'offre et la demande en matière de drogues. Les quatre piliers de la stratégie

– sensibilisation, éducation, prévention et traitement – viennent compléter, à l'échelle locale, les efforts des corps policiers. On met l'accent sur des actions locales dans le cadre d'un effort concerté à l'échelle nationale.

Pour réaliser les objectifs de sa stratégie, la Fédération canadienne des municipalités travaille de concert avec le Comité directeur du partenariat des secteurs de la santé et services de police. Ce comité est sous la coprésidence de l'Association canadienne des chefs de police et du Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. Il est composé de représentants d'organisations de santé et de lutte contre la toxicomanie, d'autorités de police (y compris la GRC et le ministre du Solliciteur général du Canada), de Santé Canada, et du Centre national de prévention du crime.

« *Removing Barriers* »

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime reconnaît que les peuples Autochtones sont confrontés à des barrières uniques, lesquelles contribuent à la victimisation et à la criminalité. *Removing Barriers* (Faire tomber les barrières), un projet coordonné par la ville de Calgary et soutenu par le Programme de mobilisation des collectivités et d'autres partenaires, s'attaque à quelques uns des problèmes que vit la population Autochtone en milieu urbain.

Au cours des premières étapes de mise en œuvre du projet, on a organisé, dans un premier temps, des groupes de discussion réunissant les communautés Autochtones et Métis de Calgary puis des travailleurs de première ligne et les organismes de service. Les « cercles d'écoute », tenus en novembre 1999, ont rassemblé 175 personnes – des gens du milieu, des fournisseurs de services, des responsables d'organismes communautaires – venues discuter de barrières, de problèmes et de solutions possibles et élaborer une stratégie d'action. La démarche fut animée par Reg Crow Shoe, un aîné bien respecté de la région du Traité n° 7, afin de s'assurer que toutes les personnes Autochtones et non Autochtones présentes soient écoutées et que l'on respecte la culture et les traditions de tous et chacune. À l'intérieur des cercles d'écoute, les participants ont identifié des problèmes et des solutions possibles dans huit domaines ayant un impact sur la population Autochtone : justice, droits de la personne, éducation, emploi, financement, santé, services sociaux et logement. Selon Linda Manyguns, qui a travaillé sur le projet pour la ville de Calgary, la démarche a été efficace parce qu'elle n'était pas conflictuelle : « Les gens ne se sentaient pas obligés de défendre les pratiques et les décisions de leur organisation ».

Le 14 avril 2000, l'information et les recommandations issues du processus de réflexion furent enveloppées dans un fourreau en peau de bison et remises à quatre aînés représentant la nation Métis, les Premières Nations du Traité n° 7, d'autres Autochtones vivant à Calgary et la communauté non Autochtone. Par cette cérémonie, la collectivité entière s'est appropriée officiellement de la démarche des cercles d'écoute. Au cours de la prochaine année, on espère que des représentants des communautés Métis et Autochtones suivront de la formation en développement communautaire afin que le processus de changement déjà amorcé puisse se poursuivre sans que la ville n'ait à s'impliquer directement.

Confrontée à de graves problèmes, la ville de Calgary a choisi de laisser à la collectivité le soin de décider des enjeux importants et des moyens à prendre pour s'y attaquer. La nature respectueuse de la démarche entreprise a permis d'améliorer les relations entre la population Autochtone de la ville et les fournisseurs de services. Les bases sont jetées pour une stratégie de prévention du crime ancrée dans le développement social.

La FCM a travaillé avec le Comité directeur du partenariat des secteurs de la santé et services de police dans le but d'élaborer un plan d'action comportant une « stratégie municipale antidrogue modèle ». La Fédération a l'intention d'inciter les milieux à adopter la stratégie modèle et prévoit les soutenir dans sa mise en œuvre. Elle entend également colliger ou développer des outils que les municipalités pourront adapter à leurs propres besoins. Idéalement, pour s'assurer de la participation du milieu, la FCM veut promouvoir un type de partenariat et de représentation à l'échelle locale qui ressemble à son expérience avec le Comité directeur du partenariat des secteurs de la santé et services de police.

Les municipalités sont sur la ligne de front en matière de prévention du crime. En travaillant en partenariat avec leurs populations et les autres paliers de gouvernement, les gouvernements municipaux aident les Canadiens et Canadiennes à bâtir des collectivités plus sûres.

Ann Simpson

Ann Simpson travaille à la collection « histoires communautaires » pour le compte du Caledon Institute.

Pour de plus amples renseignements sur les activités en matière de prévention du crime de la FCM, veuillez communiquer avec Stéphanie McFadyen au (613) 241-5221 (smcfadyen@fcm.ca). Pour en savoir davantage sur *Safe & Sound*, communiquez avec Christiane Sadeler au (519) 883-2305 (chris@preventingcrime.net). Et pour de l'information à propos de *Removing Barriers*, communiquez avec Barbara Milmine à la ville de Calgary : (403) 268-3231 (bmilmine@gov.calgary.ab.ca).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, composez le numéro sans frais suivant : 1 (877) 302-2672 ou visitez le site Web : www.crime-prevention.org.

Il est possible de se procurer des exemplaires de cette publication, en nombres limités, en Braille, sur disquette et sur cassette-audio.

This community story is also available in English.

© 2001 par le Caledon Institute of Social Policy.
1600 rue Scott, Bureau 620
Ottawa, Ontario, Canada
K1Y 4N7
tél : (613) 729-3340 téléc. : (613) 729-3896
courriel : caledon@caledoninst.org
internet : www.caledoninst.org